



1. Editorial

3. Une nouvelle base décrétable pour une gestion intégrée, équilibrée et durable des cours d'eau wallons

5. Nouveaux élus à la tête du Contrat de Rivière

7. Agenda - Trans' eau & Bewapp

9. Programme des Journées Wallonnes de l'Eau 2019

MOT DU PRÉSIDENT

Cet hiver 2018-19 a amené quelques changements pour nos cours d'eau, mais aussi au sein du Contrat de Rivière.

En effet, suite aux élections d'octobre 2018, le comité du Contrat de Rivière a été renouvelé. Je succède donc à mon ami Denis Collard, en tant que Président du Contrat de Rivière du Sous-Bassin Semois-Chiers ASBL. Je serai secondé dans ma tâche par Laurence Lorgé en tant que Vice-Présidente, Philippe Labranche continue en tant que Secrétaire et Patrick Van der Smissen continue en tant que Trésorier.

Je tiens ici à remercier Denis Collard et Monique Jacob pour leur engagement et leurs actions pendant ces 6 dernières années au sein du Contrat de Rivière.

Pour nos cours d'eau, cet hiver a été marqué le 15 décembre 2018 par l'entrée en vigueur du nouveau cadre juridique pour une gestion intégrée, équilibrée et durable des cours d'eau wallons. Cette gestion doit désormais prendre en compte le caractère multifonctionnel de nos cours d'eau en conciliant leurs fonctions hydrauliques, écologiques, économiques et socio-culturelles. Cette gestion sera formalisée grâce à un outil de planification et de coordination : les Programmes d'Actions sur les Rivières par une approche Intégrée et Sectorisée (PARIS). Le Contrat Rivière sera attentif et se tiendra à disposition des gestionnaires des cours d'eau, notamment nos communes, pour la mise en place des PARIS, grâce notamment à nos inventaires et nos connaissances du terrain.

En ce printemps, l'eau est à la fête dans le cadre des Journées Wallonnes de l'Eau du 15 au 31 mars. De nombreuses activités, pour petits et grands, se dérouleront sur tout le territoire du sous-bassin Semois-Chiers. Une belle occasion de découvrir histoires, lieux méconnus liés à nos cours d'eau.

Nos cours d'eau ne sont cependant pas toujours propres, c'est pour cette raison que nous participons chaque année à l'opération Be Wapp et son Grand Nettoyage de Printemps, n'hésitez pas à nous rejoindre dans les différentes actions menées le long de nos rivières.

Vous trouverez plus d'informations sur tous ces sujets dans les pages suivantes.

Olivier Barthélemy - Président



COURS D'EAU NON NAVIGABLES

VERS UNE GESTION PLUS DURABLE

Sur proposition du Gouvernement wallon, le Parlement de Wallonie a adopté un projet de décret relatif aux cours d'eau non navigables.

La Wallonie totalise 25 000 km de cours d'eau. La bonne gestion de ceux-ci était encadrée jusqu'à présent par une loi datant 1967 uniquement focalisée sur l'écoulement des eaux.

Avec le développement industriel et agricole ainsi que la pression démographique, il est aujourd'hui nécessaire de mettre en place une gestion intégrée et écologique des rivières wallonnes.

LES 4 AXES DU DÉCRET

1. Gestion intégrée et l'hydromorphologie

À l'heure où les rivières et leur écosystème sont menacés par le réchauffement climatique, les événements météorologiques extrêmes ou encore par les espèces exotiques envahissantes, le décret envisage une gestion intégrée en concertation avec l'ensemble des gestionnaires (contrats de rivière, administration, communes...).

Les cours d'eau concentrent en effet des atouts qui les rendent complexes à gérer :

les éléments naturels qu'ils comportent, leur faune et leur flore ;

les enjeux socio-économiques et socio-culturels (sport-nature et tourisme) ;

leur force hydraulique, à la fois pour l'énergie que l'on peut en tirer mais également pour leur structuration du territoire et dans l'érosion des sols.

2. Continuité écologique

Pour assurer la libre circulation des poissons, un inventaire complet des obstacles physiques a été dressé par le Service public de Wallonie dans les cours d'eau des bassins hydrographiques de la Meuse, du Rhin, de la Seine et de l'Escaut. Grâce à cet outil, de nouvelles mesures sont prévues :

Suppression de certains obstacles.

Impossibilité de créer de nouveaux obstacles sans pérenniser la migration.

Introduction d'un débit réservé pour garantir en permanence la vie, la circulation et la reproduction des espèces.

3. Classement / déclassement et atlas des cours d'eau non navigables

On distingue deux grandes familles de cours d'eau : la première est appelée "voies hydrauliques". Celles-ci sont régies par une législation spécifique. La seconde reprend les cours d'eau non navigables. Ceux-ci sont classés en plusieurs catégories en fonction de la superficie de leur bassin hydrographique :

- les cours d'eau non navigables de 1ère catégorie dont la gestion est assurée par le Service public de Wallonie

- Les cours d'eau non navigables de 2e catégorie dont la gestion est assurée par les provinces

- les cours d'eau non navigables de 3e catégorie dont la gestion est assurée par les communes

- Viennent ensuite les cours non classés dont la gestion revient aux propriétaires riverains.

Avec le décret, le Gouvernement wallon devient l'autorité compétente pour décider du classement d'un cours d'eau. Le gestionnaire par catégorie pourra également être modifié par décision du Gouvernement.

Afin de pouvoir analyser les évolutions des cours d'eau et leur emplacement, un nouvel outil dynamique, [l'atlas des cours d'eau non navigables](#), est disponible via le géoportail de la Wallonie.

4. Domanialité et nouveau régime des travaux

Le décret apporte la concrétisation législative de la domanialité du lit mineur des cours d'eau non navigables classés, même si l'autorité publique n'en est pas propriétaire. Cette domanialité est essentielle pour les gestionnaires des cours d'eau et aura des conséquences dans la tenue des travaux d'entretien et de restauration qui seront programmés de manière intégrée, équilibrée et durable. De plus, pour les propriétaires privés, les droits de riveraineté et de pêche sont maintenus.

EN SAVOIR PLUS

www.wallonie.be

NOUVEAUX ÉLUS

À LA TÊTE DU CONTRAT DE RIVIÈRE

En date du 28 mars 2013, suite aux élections communales de 2012, a eu lieu le renouvellement du Comité de Rivière (qui compte 66 membres), du Conseil d'Administration et du Bureau lors de l'Assemblée générale à Etalle.

Pour rappel, le Conseil d'Administration est désigné au sein du Comité de Rivière.

Les statuts prévoient trois groupes au sein du Comité de Rivière et du Conseil d'Administration (qui compte 18 membres) :

1. Administrations communales et Provinces.
2. Acteurs locaux.
3. Administration et organes consultatifs concernés.

Le Bureau (Présidence, Vice-Présidence, Secrétaire et Trésorier) est désigné au sein du Conseil d'Administration.

Suite aux élections du 14 octobre 2018 et comme présenté lors de l'Assemblée générale du 23 octobre dernier à Herbeumont, il a fallu prévoir le renouvellement partiel du Comité, du Conseil d'Administration et du Bureau du Contrat de Rivière.

A ce titre, un courrier a été envoyé fin novembre-début décembre aux Administrations communales.

L'Assemblée générale du 5 février 2019, qui s'est tenue à Rossignol, a approuvé la proposition de Conseil d'Administration exposée par Denis COLLARD,

Président sortant du Contrat de Rivière : les huit communes intéressées, à savoir Messancy, Aubange, Musson, Tintigny, Habay, Bertrix, Bièvre et Vresse-sur-Semois, se succéderont durant les six prochaines années.

Lors de son intervention, Denis Collard a insisté sur le fait que les décisions du Conseil d'Administration sont historiquement collégiales et a remercié les communes qui se sont présentées.

Le nouveau Bureau a également été désigné dans la foulée :

A la Présidence : Monsieur Olivier BARTHELEMY (Echevin de la commune d'Habay et Conseiller provincial).

A la Vice-Présidente : Madame Laurence LORGE (Echevine de la commune de Messancy).

Bienvenue à eux !

Les postes de Secrétaire et de Trésorier restent eux respectivement occupés par Messieurs Philippe LABRANCHE (Commune de Tintigny) et Patrick VAN DER SMISSEN (SPW-DGO3-DEMNA).

La Cellule de coordination remercie également Denis et Monique pour les années passées à la Présidence et Vice-Présidence et le travail réalisé au sein du Contrat de Rivière!



TRANSF'EAU

LANCEMENT DU PREMIER OUTIL DE COMMUNICATION
POUR LA PRÉSERVATION DES ÉCOSYSTÈMES FRANCO-WALLONS DE LA MEUSE

Nous organisons le 28 mars 2019 à la vieille Ferme de Godinne le lancement officiel du premier outil de communication spécialement développé pour les acteurs français et wallons intervenant, de part et d'autre de la frontière, sur un même milieu aquatique transfrontalier.

Depuis Octobre 2017, nos 4 structures (EPAMA, CR Haute-Meuse, CR Sambre et affluent et CR Semois-Chiers) ont réunis leurs forces et savoir-faire dans le cadre du micro-projet INTERREG France-Wallonie-Vlaanderen (FWVI) - TRANSF'EAU Meuse : réseau transfrontalier pour l'eau, afin de mettre en réseau les acteurs concernés dans le cadre de journées d'étude. L'objectif de nos efforts est l'augmentation de la cohérence des interventions sur les cours d'eau partagés pour une meilleure préservation des écosystèmes transfrontaliers de l'eau et la création d'une plateforme d'information sont des actions fortes de notre projet.

28
Mars

ENQUÊTE PUBLIQUE

Dans le cadre de la directive européenne sur l'eau, une enquête publique est organisée **du 19/12/2018 au 18/06/2019** inclus. Vous êtes invité à donner votre avis sur le programme, le calendrier et les questions importantes proposées pour protéger nos rivières, nos fleuves et nos eaux souterraines.

Les documents sont consultables aux administrations communales, aux Contrats de Rivière et sur le site internet

eau.wallonie.be

29>31
Mars

BEWAPP

Le Grand Nettoyage de Printemps, pour lequel le Contrat de Rivière participe activement, est une grande mobilisation citoyenne qui vise à sensibiliser les Wallons à la problématique de la propreté publique afin de rendre nos lieux de vie et notre environnement quotidien plus propres.

Durant 3 jours, les 29, 30 et 31 mars 2019, tous les Wallons – citoyens, écoles, clubs de sports, mouvements de jeunesse, entreprises et associations diverses – vont se mobiliser autour d'un objectif commun : ramasser les déchets qui jonchent nos rues, nos chemins de campagne, pistes cyclables et autres pour que notre région soit plus agréable à vivre.

En 2018, 365 tonnes de déchets sauvages composés de 115 tonnes de PMC et de 250 tonnes de déchets « tout-venant » ont pu être ramassés.

Participez à cette grande opération de nettoyage de printemps le long de nos cours d'eau, voiries, chemins forestiers...

Renseignements :

www.walloniepluspropre.be ou auprès de votre administration communale.





Sur le sous-bassin Semois-Chiers et partout en Wallonie

Les journées Wallonnes de l'eau



Du 15 au 31 mars 2019

Retrouvez toutes les activités en Wallonie sur www.environnement.wallonie.be/jwe ou www.semois-chiers.be/jwe.
Vous avez des questions ? 063/38.89.44
czintz@semois-chiers.be

Le Centre Culturel d'Aubange vous propose ...

1) Blue. Ciné en famille

Dimanche 24 mars à 16h. Durée : 1h15. Dès 4 ans.

Documentaire américain de Keith Scholey et Alastair Fothergill - 2018. Avec la voix de Cécile de France...

Blue, le nouveau film Disney Nature, est une plongée au cœur de l'Océan pour découvrir, comprendre, aimer un monde encore mystérieux et surprenant. Dans cet environnement somptueux et fragile, les dauphins seront nos guides pour partager cette grande histoire de l'Océan qui est celle de nos origines et notre avenir.

Tarif : adultes - 4€, enfants - 2€, Art. 27 - 1,25€.

Réservation conseillée : communication@ccathus.be, 063/38.95.73.

2) 1, 2, 3 banquise ! Atelier enfants

Dimanche 31 mars de 13h à 16h. De 8 à 12 ans.

En partenariat avec Les Chevaliers à Moustache.

Au programme 3 activités avec 3 animateurs pendant 3 heures !

Expériences scientifiques, créations d'ours polaires, musiques, chanson, ... Un véritable melting pot glacé autour des animaux de la banquise. Les enfants inscrits à l'atelier assisteront gratuitement au spectacle « En attendant la banquise ».

Tarif : 12€.

Réservation obligatoire : communication@ccathus.be, 063/38.95.73.

3) En attendant la banquise. Théâtre

Dimanche 31 mars de 16h30 à 17h20. Dès 8 ans.

Théâtre sans accent. Mise en scène : Mauricette Carême. Distribution : Déborah Barbieri et Fabrizio Leva.

Ciboulette et Estragon se sont échoués sur la Banquise... Ils ont dû fuir leurs maisons, leurs familles, leurs amis. Le petit bout de côte qu'ils habitaient en voisins a été englouti suite à la montée de eaux... Ils vont devoir apprendre à s'adapter à leur nouvelle vie, malgré toutes les différences qu'il y a entre eux, malgré le fait qu'ils se détestaient dans leur vie précédente...

Tarif : 4€.

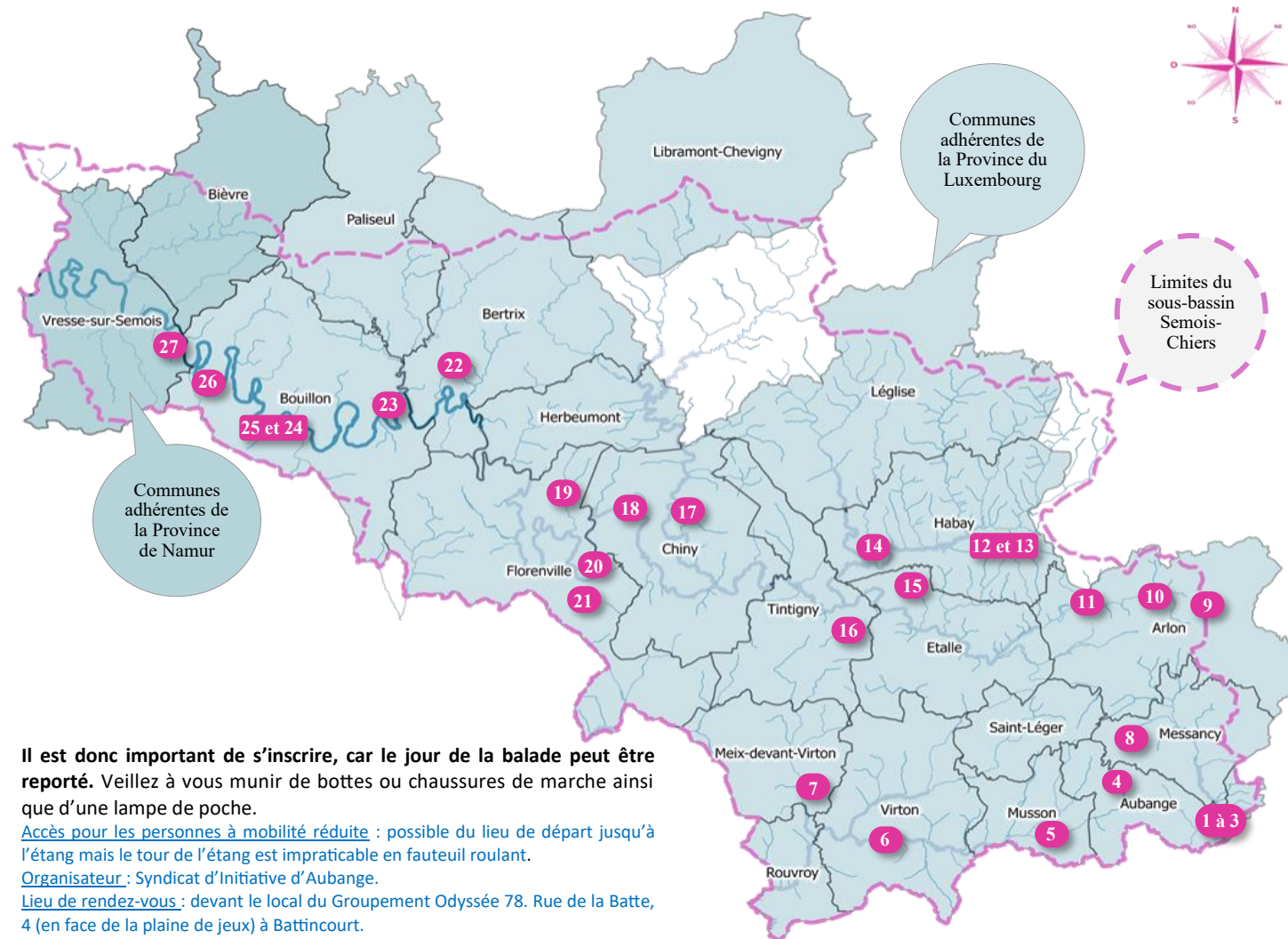
Réservation conseillée : communication@ccathus.be, 063/38.95.73.

Lieu de rendez-vous : rue du Centre , 17 à 6791 Athus.

4) La transhumance des batraciens

Vendredi 29 mars de 20h15 à 21h45.

Gérard Schmidt, biologiste, et Claude Waltener, guide nature, vous expliqueront les mœurs des batraciens et vous amèneront vers un des étangs de la Batte à Battincourt. En chemin, ils montreront la nécessité de fermer la rue de l'étang à la circulation entre 20h et 7h, la migration se faisant la nuit. A cette occasion, vous aurez tout le loisir d'observer les crapauds et tritons qui viennent des bois et traversent cette route pour rejoindre les étangs afin de s'y accoupler et d'y pondre leurs œufs. Vous le verrez, leurs mœurs sont tout à fait surprenantes : n'hésitez pas à venir les découvrir avec nous ! **Attention, si les conditions météorologiques ne leur sont pas favorables (en cas de gel), nos amis amphibiens ne sortent pas.**



Il est donc important de s'inscrire, car le jour de la balade peut être reporté. Veillez à vous munir de bottes ou chaussures de marche ainsi que d'une lampe de poche.

Accès pour les personnes à mobilité réduite : possible du lieu de départ jusqu'à l'étang mais le tour de l'étang est impraticable en fauteuil roulant.

Organisateur : Syndicat d'Initiative d'Aubange.

Lieu de rendez-vous : devant le local du Groupement Odyssee 78. Rue de la Batte, 4 (en face de la plaine de jeux) à Battincourt.

Réservation : Gérard Schmidt : 0497/53.76.91, gla.schmidt@gmail.com.

Ou au Syndicat d'Initiative d'Aubange : 063/38.86.54 (en semaine de 8h30 à 12h30), info@aubange-tourisme.be.

5) Visite du marais de la Cussignière et de la station d'épuration de Signeux

Samedi 16 mars de 9h à 11h30.

Promenade à pied ou à vélo (4,5 km entre le complexe sportif et la station d'épuration). Retour des marcheurs prévu en mini-bus. Visite guidée du marais de la Cussignière avec Stéphane Bocca de Natagora et de la station d'épuration de Signeux avec un représentant de l'AIVE. Découverte du nouveau chemin de liaison entre Baranzay et Signeux.

Organisateur : Commune de Musson.

Lieu de rendez-vous : Complexe sportif de Musson - 31 rue de France.

Matériel à emporter : gilet fluo pour tous, bonnes chaussures de marche, ou votre vélo en bon état et casque.

Accès pour les personnes à mobilité réduite : oui, parcours carrossable sur 4,5 km. Sur réservation, trajets possibles en mini-bus.

6) Faune et flore aux étangs de Latour

Dimanche 24 mars de 14h à 16h.

Promenade guidée par Léon Latour. Découverte de la faune et de la flore aux étangs de Latour.

Organisateur : Gaume-Environnement asbl.

Lieu de rendez-vous : aux étangs de Latour, rue Baillet-Latour (proche de la N811).

Renseignements : Léopold Toussaint au 063/23.94.04 ou lucebonoud@live.fr.

7) Opération de sauvetage des batraciens

Tous les jours dès la tombée de la nuit, à partir de fin février et pendant un mois maximum. Par temps doux (températures supérieures à 4°C) et humide.

Quand les conditions de migrations des batraciens seront réunies, nous les aiderons à traverser la route, en les manipulant avec délicatesse et

en les déposant dans des seaux. La plus grande attention sera de mise pour ne pas leur marcher dessus lors des aller/retour entre les deux côtés de la route et l'étang. Cette route étant fréquentée par les voitures, nous leur demanderons de ralentir mais la plus grande prudence sera de rigueur et le port du gilet réfléchissant obligatoire pour tous les participants !

Organisateurs : Fanette Baillieux et Natagora.

Lieu de rendez-vous : en face de l'église de Robelmont.

Itinéraire conseillé : les participants seront répartis sur plusieurs zones de passages migratoires.

Horaires précis : dès la tombée de la nuit (entre 19 et 20h).

Durée : selon les disponibilités de chaque participant et la fréquentation par les batraciens.

Matériel à emporter : lampe torche puissante, seau, gilet ou dossard réfléchissant, vêtements chauds.

Réservation : Fanette Baillieux : 0492/86.59.26, fbailieux@gmail.com.

8) Au fil du ruisseau de Habergy : l'eau au service de l'homme

Samedi 23 mars de 14h à 16h.

Visite commentée du moulin de Habergy, de l'étang, du lavoir de Habergy, du lavoir et de l'abreuvoir de Guelfff.

Organisateur : Cercle d'histoire Messancy-Aubange.

Lieu de rendez-vous : devant l'église de Habergy.

Matériel à emporter : bottes selon météo ; visites pédestres mais trajet Habergy - Guelfff en voiture (co-voiturage).

Renseignements : Christian Mois 063/38.76.19, chris_mois@hotmail.com.

9) Dans le Glisibourg, traitement des eaux usées et énergie hydraulique dans le passé

Samedi 23 mars de 14h15 à 16h45.

3€ (gratuit pour les enfants de moins de 12 ans).

L'eau dans notre quotidien. Nous jetons un coup d'œil sur le fonctionnement de la station d'épuration de Frassem et sur les installations d'un ancien moulin chez un particulier.

Lieu de rendez-vous : église de Frassem.

Réservation : souhaitée mais non exigée.

Inscription et/ou renseignements : c.malvaux@skynet.be, 0496/53.76.99.

10) Visite guidée virtuelle « Histoire d'eaux à Arlon »

Dimanche 17 mars de 14h30 à 16h. 3€.

Visite guidée virtuelle, avec notre guide Véronique Martelleur, à l'aide d'un diaporama avec des photos anciennes et des supports didactiques. Visite sur le thème de l'eau à Arlon. Celle-ci permettra de parcourir 27 lieux liés à l'eau : fontaines, lavoirs, brasseries, patinoires, piscines et autre... Découvrir ou redécouvrir l'histoire d'Arlon à travers l'histoire de ses eaux.

Organisateur : Royal Office du Tourisme d'Arlon.

Lieu de rendez-vous : Rue des Faubourgs 2 à 6700 Arlon à l'Office du Tourisme.

Renseignements : Royal Office du Tourisme d'Arlon au 063/21.63.60.

La visite virtuelle sera suivie d'une balade IN SITU le **dimanche 2 juin à 9h** de +/- 10 km. Il faut compter 3h pour cette balade. Vous pouvez emmener votre pique-nique pour terminer la balade.



Pour vous inscrire en ligne

à ce bulletin:

CLIQUEZ SUR MARTIN!



L'Inf'EAU est le bulletin de liaison du Contrat de Rivière Semois-Chiers ASBL.

L'ASBL du Contrat de Rivière Semois-Chiers est présidée par Olivier BARTHELEMY et est soutenue par la Direction Générale Opérationnelle de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et de l'Environnement, les Communes d'Arlon, Aubange, Bertrix, Bièvre, Bouillon, Chiny, Etalle, Florenville, Habay, Herbeumont, Léglise, Libramont-Chevigny, Meix-devant-Virton, Messancy, Musson, Paliseul, Rouvroy, Saint-Léger, Tintigny, Virton, Vresse-sur-Semois ainsi que par la Province de Namur, Burgo Ardennes SA, Ampacet SPRL et les Sablières Lannoy SPRL.

Cellule de Coordination

Rue Camille Joset, 1

6730 Rossignol

Tél.: 063/388.944

Site Internet: www.semois-chiers.be

Contacts

ycollignon@semois-chiers.be

scugnon@semois-chiers.be

vlequeux@semois-chiers.be

czintz@semois-chiers.be

Comité de rédaction : Yanick COLLIGNON, Sylvie CUGNON, Valère LEQUEUX, Céline ZINTZ

Editeur responsable: Contrat de Rivière Semois-Chiers ASBL.

Illustrations: Bernard NICOLAS

© Parc Naturel de Gaume

